

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 35

Artikel: Voilà pourquoi !
Autor: Bert-net
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LES PÊCHEURS DU DIMANCHE

UN dimanche d'été, vers cinq heures du matin. Lausanne ressemble à une ville morte, ses rues silencieuses, traversées seulement par les bandes de touristes courant prendre le premier train du Valais. A Ouchy, en revanche, il y a déjà un bon moment qu'on est éveillé. Les belles matinées de dimanche sont une appréciable source de gain pour les loueurs de bateaux. Ceux qui s'embarquent à ces Leures-là ne sont point des villégiateurs, mais de braves lausannois en vêtements de travail. Tandis que, au logis, les mioches dorment encore à poings fermés, ils naviguent vers l'embarcadere de la Vuachère, du Flon ou de la Chamberonne; leur objectif est la friture du dîner, destinée à remplacer le rôti que peuvent s'accorder les ménages dont la bourse ne s'effarouche pas de la hausse de la viande; aussi ont-ils l'air grave de gens allant tâter la fortune.

D'autres pêcheurs, plus modestes encore, se contentent de regarder glisser les péniches à droite et à gauche, et lancent leurs lignes le long des quais. Il en est aussi qui, moyennant vingt centimes, se font transporter en barque sur la digue fermant le bassin de la Compagnie de Navigation. Ouvriers aux traits bronzés, aux fortes mains calleuses, ce sont les habitués de ce lieu; ils y ont chacun leur place, que nul ne songerait à leur disputer. Solitaires et taciturnes, ils n'ont d'yeux que pour le bouchon ou le tuyau de plume flottant sous leur nez. A l'ordinaire, ils se servent de deux lignes: une ligne de fond aux hameçons plongeant à deux mètres de profondeur, et une courte et légère ligne volante avec laquelle ils fouettent de temps en temps la surface de l'onde. Quelques-uns assujettissent entre deux blocs de Meillerie le gros bout de la plus longue canne à pêche. Nous en avons vu un qui a remplacé cet amarrage primitif par un petit chevalot de son invention. A côté d'eux, ils ont le panier aux victuailles et la boîte en fer blanc où grouillent les lombrics et les asticots. La pipe aux lèvres, ils pêchent méthodiquement, lançant leur ligne avec précaution, d'un geste doux mais sûr, et ramenant de temps à autre un vengeron ou une perchette, sans que leurs traits trahissent la moindre émotion. Le soleil, devenu peu à peu brûlant, tanne de plus en plus leur nuque et leurs bras aux manches retroussées, mais ils ne s'en soucient, faits qu'ils sont aux labeurs en plein air.

Cependant, vers le milieu de la matinée, une sorte de relâche se produit d'un bout à l'autre de la digue; les joncs ne se lèvent plus que rarement et les langues se délient. On entend, avec le plus pur accent vaudois, des propos comme ceux-ci:

— Ces poisons de perchettes n'en veulent plus!
— Pardine, elles font grève.
— C'est pourtant la bise qui prend.
— Kaise-té, c'est la vaudaire!
— C'est la vaudaire par dessous, mais la bise par dessus.

— Enfin, comme qu'il en soit, faudra attendre après dix heures pour voir si ça veut repiquer.

— N'empêche qu'Auguste continue à prendre des vengérons.

— Oh! Audiuste, c'est le roi des vengérons.

— Peuh! des vengérons, tu m'en donnerais dix kilos que je les relancerais au lac. Je ne comprends pas que le bon Dieu ne les extermine pas.

— Ma foi, tout le monde n'est pas comme Guintze de Saint-Sulpice, qui n'attrape que des perchettes.

— Et sais-tu comment il les attrape?

— Non.

— Il leur montre la poêle à frire et elles y viennent toutes seules.

— Sacré farceur!

— Je te jure que c'est la vérité, mais il faut avoir le coup comme lui.

— Dis donc, regarde-voir ce client qui se baigne.

— Tais-toi, il me dégoute.

— L'eau, c'est pour les poissons.

— Bien sûr, à chacun sa partie.

— Et puis, il n'y a que les gens sales qui ont besoin de se laver.

— Moi, ça me coupe l'appétit.

— Passe-moi ton litre, je te passerai mes pelures de saucisson pour amorcer tes lignes.

La rangée des pêcheurs s'est grossie maintenant de nombreux amateurs venus avec de belles lignes neuves, avec de coquettes bannettes d'osier au couvercle percé d'une ouverture ovale. Les maladresses de ces nouveaux venus, pas plus que leurs mines conquérantes, ne font sourire les vieux routiers de la digue; mais, gênés par leur voisinage, ils redeviennent muets, et, rallumant leurs pipes, surveillent de nouveau le fil de leurs lignes, jusqu'au moment où, le poisson ne mordant décidément plus, ils plient bagage, hêlent d'un coup de sifflet le passeur et regagnent la rive, sinon contents, du moins avec le sentiment de n'avoir pas perdu leur demi-journée. Si l'heure n'est pas trop tardive, ils prennent gentiment trois décis de petit blanc à Ouchy, et laissant le tramway et le funiculaire à ceux qui ne savent plus marcher, rentrent pédestrement à la maison.

Tous les huit jours, aux mêmes endroits de la digue, vous retrouverez ces bonnes gens, aux figures honnêtes et placides, au contact sain et réconfortant. Ils ne vont ni à la montagne ni aux villes d'eaux, et pour cause! Tout leur bonheur git dans le surcroît de pitance qu'ils apportent à leur famille et dans le menu délassément que leur procurent les beaux dimanches. Ce sont des sages. V. F.

Fausse sortie. — Il y a à peine deux ans que M. de ... est marié; sa femme est jolie et charmante, et — c'est de bien mauvais goût, n'est-ce pas, entre « gens du monde »? — elle aime son mari.

Et, pourtant, celui-ci est déjà revenu à ses habitudes de garçon; il retourne chaque jour

à son cercle, il y joue, il y dîne, — sous prétexte d'affaires, — et il y passe les nuits, absolument comme s'il n'était pas marié à une jeune femme qui mérite à coup sûr une lune de miel plus longue que celle qu'elle a eue.

Le sans-gêne de M. de ... est arrivé à un tel point qu'on s'en est étonné au cercle. L'autre nuit, vers deux heures, il était encore à la table de jeu, quand un de ses amis, qui venait d'entrer, s'écria:

— Comment! c'est vous!... Vous êtes encore là?... Quelle diable de vie menez-vous donc?

— Hé! vous voyez! répondit gaillardement le jeune mari.

— Mais votre femme?... comment s'arrange-t-elle de cela?

— Ah! voilà!... Quand je rentre chez moi de grand matin, je marche à reculons... Et, alors, ma femme se figure que je sors!

VOILA POURQUOI!

On attendait un enfant à la ferme. Le mari, Pierre-Abram, déjà père de deux garçons, souhaitait ardemment une fille, et — pensant ainsi sans doute fléchir le sort — il avait promis, si ses vœux étaient exaucés, de payer le « bouché » à tous les vieux amis.

Tout était prêt pour recevoir le nouveau-né: le berceau garni de petits draps bien blancs et de langes, puis, dans l'armoire, nombre de gracieuses brassières. On avait même d'avance arrêté les prénoms du nouveau membre de la famille: Jules-Daniel, si c'était un garçon; Sophie Jeanette, si c'était une fille.

*

L'enfant vient au monde. C'est une fille! Une bien belle fille, ma foi! La mère et l'enfant se portent à merveille.

La nouvelle de l'heureux événement vole aussitôt de porte en porte. De toutes parts, on accourt pour féliciter les parents.

Débordant d'allégresse, Pierre-Abram se prépare à descendre en ville pour annoncer la naissance à l'état civil. Mais les amis sont là, qui l'attendent. Ils s'associent à sa joie. Puis, clignant de l'œil, ils lui rappellent malicieusement sa promesse.

Pierre-Abram n'a qu'une parole. « Va comme il est dit! » Et les bouteilles de « bouché » surgissent comme par enchantement de derrière les fagots.

On trinque copieusement à la santé et à la prospérité de la nouvelle venue, de la maman et du papa.

— A présent, c'est pas tout que ça, fait Pierre-Abram, y me faut voir descendre en ville, sans ça le pétabosson aura fermé. Au revoir, les amis!

Et tous: « Au revoir, merci bien. Vivent Pierre-Abram et sa fille! Qu'ils vivent, qu'ils vivent, qu'ils vivent et soient heureux!... Ce sont-là nos vœux! »

*

En entrant au bureau de l'état civil, Pierre-Abram se sentait bien un petit peu... un petit

peu... chose, quoi ! Que diable ! après tout, on n'a pas tous les jours un enfant. Ça ne se fait pas comme ça !

Un employé se présente.

— Bien le bonjour, monsieur. Je viens pour faire inscrire une naissance, dit Pierre-Abram.

— Bien ! Est-ce un garçon ou une fille ?

— Nom de nom ! Voilà que je m'en souviens plus. C'est tout de même raide, ça. C'est que, voyez-vous, monsieur, on a pris un verre en venant et y a rien de tel pour vous embrouiller les idées.

— Mais enfin, voyons, vous devez pourtant bien savoir si c'est un garçon ou une fille !

— Ah ! voilà que ça me revient, à présent ! Mais, c'est une fille, parbleu ! puisque j'avais dit comme ça aux amis : « Si c'est une fille, eh bien je paie le « bouché » ! Et alors, on a bu le « bouché » en venant.

— Donc, sous quel nom dois-je l'inscrire ?

— C'est ma foi vrai, y a encore le nom ! Comment donc que ma femme m'a dit ? Le second nom, c'est Jeannette, ça je sais bien ! Mais le premier ? C'est comme ça un nom en « ie ». Voyons un peu, Marie, Eugénie, Emilie, Julie ! ... Julie, je crois bien que c'est ça !

— Enfin, voyons, décidez-vous ! Quels prénoms dois-je inscrire ?

— Et bien ! va pour Julie-Jeannette ! Je crois que c'est ce que ma femme m'a dit.

Ainsi fut fait.

*

Pierre-Abram ne laissait pas tout de même d'être un peu inquiet. Aussi, à peine au logis, demande-t-il à sa femme.

— Dis-voilà, c'est bien Julie-Jeannette que tu as dit qu'il fallait la faire inscrire ?

— Bien sûr que non, que c'est pas Julie, c'est Sophie que je t'ai dit ; j'espère bien que tu t'es pas trompé ?

— Mon té, oui ! Je leur ai dit Julie.

— Regarde-voilà ce taborniau. Y peut pas même se rappeler ce qu'on y a dit. Alors, comme ça tu voudrais appeler ton enfant Julie, dont le même nom qu'on dit à cette gerce, la fille au maréchal. C'est pas possible ! Rien de ça ! Puisqu'on peut pas y dire Sophie, on y dira Jeannette, parce que l'appeler Julie, ça, y a pas moyen, je pourrais pas.

Et voilà pourquoi la Sophie est une Jeannette.

BERT-NET.

FÊTES ET SOCIÉTÉS

Nous recevons les lignes suivantes :

A l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique et de nos fêtes fédérales, en général, le *Conteur* a publié dernièrement un article dans lequel il faisait ressortir l'influence excellente de nos grandes fêtes patriotiques sur l'esprit national.

On a souvent critiqué, avec raison parfois, nos innombrables fêtes et nos non moins innombrables sociétés. Cependant, excès à part, elles ont du bon.

Voici ce qu'un Suisse écrivait jadis de Berne au *Soleil*, de Paris.

*

« Je ne connais pas deux pays en Europe qui aient autant de fêtes que la Suisse. Ici vous ne trouverez pas facilement un homme dans la force de l'âge qui ne fasse pas partie d'au moins une société, société de tir, de chant, de gymnastique, société artistique, savante ou professionnelle, société régionale ou locale, que sais-je ! Un homme quelque peu en vue dans sa commune ou son canton est membre d'une demi-douzaine de ces sociétés. Et s'il est au premier rang de ses semblables, il est membre actif, passif ou honoraire d'une vingtaine au moins et en préside six ou sept. Un peintre de mes amis

qui avait le mot pour rire disait : « Le peuple suisse se compose de deux catégories de personnes : les membres du comité et les simples sociétaires. » — C'est très exact, et je ne saurais vraiment trouver une meilleure formule pour caractériser d'un trait notre vie publique.

» Comme chaque société a au moins une assemblée générale chaque année et que ces assemblées sont toujours agrémentées d'une festivité quelconque, c'est du premier printemps à l'arrière-automne une succession ininterrompue de réjouissances. Le moindre village a la sienne, et dans les localités quelque peu peuplées il y en a quatre ou cinq dans l'été ; dans les villes, c'est chaque dimanche.

» Pour bien comprendre notre vie nationale, il faut savoir la très grande place que ces sociétés y occupent. Chacune d'elles a ses vues particulières et prétend représenter ou poursuivre quelque intérêt général ; elle cherche naturellement à les faire prévaloir, par des résolutions, des pétitions, des adresses ou des manifestes plus ou moins étudiés, pressants ou impérieux, mais qui rarement restent sans exercer quelque influence. Ce sont autant de petits foyers d'initiative, et si cela ne rend pas la tâche des autorités publiques et des gouvernements facile, cela associe à la vie publique la généralité des citoyens.

» Ces innombrables sociétés ont donc, en somme et tout bien compté, une bonne influence ; plusieurs ont même une très grande utilité. »

Un brave ! — Un viveur bien connu, le jeune de T..., a fatigué ses parents à force de dettes et de folies. Aussi sa famille lui rogne-t-elle l'argent. L'autre soir, étant seul avec sa mère, il lui demande deux cents louis.

— Tu es fou ! répond Mme de T... Quatre mille francs !... Et pourquoi ? pour des nouvelles folies ?

— J'ai des dettes.

— Je ne te donnerai rien !

— Que diront mes créanciers ?

— Ce qu'il leur plaira !

— Ils colporteront partout qu'on ne doit pas avoir confiance en moi !

— Tant mieux !

— Ah ! c'en est trop !... il faut en finir !

Et s'approchant de la cheminée, avec une allure farouche et décidée, le jeune de T... saisit deux pistolets qui y étaient appendus.

— Malheureux ! s'écrie sa mère, que vas-tu faire de ces armes ?

— Ce que je vais en faire ?... eh bien ! mais, ma mère, je vais les vendre !

A la ménagerie. — Un papa veut faire monter son petit garçon sur l'éléphant. L'enfant a peur et pousse des cris affreux.

— Veux-tu bien ne pas crier comme ça et veux-tu bien t'« amuser » tout de suite !

LES AFFAIRES SERONT

TOUJOURS LES AFFAIRES

MATHIEU Faisse vient d'hériter.

Son vieil ami Teigneux, en mourant, l'a institué son exécuteur testamentaire et, pour le dédommager des ennuis de cette corvée, lui a laissé un petit legs qui, sans doute, ne demandait qu'à grandir. Jugez plutôt de la rapidité de sa croissance !

Les dernières volontés de Teigneux étaient ainsi conçues :

« Je laisse à mes cinq enfants, pour lesquels je reconnais n'avoir pas été jusqu'à présent très généreux, mon grand immeuble de la place St-François. Mais, pour éviter toutes contestations de gérance ou autres, cet immeuble sera mis en vente par les soins de mon excellent ami Faisse (Mathieu) et le produit de l'adjudication par lui

réparti également entre les cinq ayants droit ci-dessus désignés.

» A titre de rémunération de ce service, Faisse devra mettre en même temps en vente ma petite bicoque de Prilly, dont le prix d'achat lui appartiendra en absolue propriété.

» Le tout d'une valeur d'environ huit cent douze mille francs. »

Scrupuleux mandataire du défunt, Faisse a fait en effet placarder l'avis suivant :

MISE PUBLIQUE

en un seul lot,

de deux propriétés :

1° Un grand immeuble à sept étages, sis place St-François, rapportant 4,000 fr. nets paran. Mise à prix : douze mille francs.

2° Une très petite maison de campagne d'un loyer d'environ 600 fr. Mise à prix : huit cent mille francs.

Un acquéreur s'est immédiatement présenté, offrant huit cent quinze mille francs du tout. Le marché a été conclu sans retard et, comme Faisse est le plus honnête homme de la création, il n'a pas voulu bénéficier de la plus-value.

Il a donc versé trois mille francs es mains de chacun des cinq rejetons de son ami Teigneux et s'est contenté des huit cent mille francs qu'il avait cru devoir estimer la mesure de Prilly, pour compenser le bon marché vraiment exceptionnel du premier lot de la vente.

Décidément, on aura beau dire et beau faire : les affaires seront toujours les affaires.

GILLES.

NOS BONS BAILLIS

Voici la curieuse description d'une *Audience baillivale à la fin du XVIII^e siècle*. Nous l'empruntons à une série d'articles de M. Eugène Mottaz, sur l'histoire de Moudon, et qui parurent jadis dans l'*Ereil*.

*

Quelques jours avant la proclamation de l'indépendance vaudoise, il parut à Lyon un pamphlet qui était une réponse à l'*Essai sur la Constitution du Pays de Vaud*, de Fr.-C. de la Harpe. L'auteur était de Weiss, bailli de Moudon, et l'ouvrage intitulé : *Réveillez-vous, Suisses, le danger approche*. De Weiss était un homme d'esprit, ayant, en politique, des opinions très modérées. On sait qu'il fut revêtu en janvier 1798 — avant d'avoir écrit les dernières pages de l'ouvrage cité ci-dessus — de pleins pouvoirs pour défendre au nom de LL. EE. le Pays de Vaud contre la Révolution et l'invasion française et que, grâce à son incurie, à son indécision, à sa présomption, il fut peut-être celui des patriciens de Berne qui contribua le plus à la chute du patriciat.

Les arguments qu'il avance contre différents points de l'*Essai* de Fr.-C. de la Harpe, sont quelquefois très piquants, très spirituels, très mordants.

La Harpe avait beaucoup parlé des baillis dans son ouvrage. Il avait voulu montrer quelle était leur tyrannie, combien leurs revenus étaient exorbitants ; il les avait comparés à de très grands seigneurs et leurs administrés à des « ilotes ».

De Weiss, après avoir répondu par des chiffres à ceux de son antagoniste, indiqua combien la charge de bailli était quelquefois ennuyeuse. C'est alors qu'il consacra aux audiences baillivales une page des plus intéressantes que je ne ferai que transcrire ici.

« A l'égard des agréments, croirait-on que c'est le suprême bonheur de renoncer à ses habitudes, ses parents, ses amis, sa liberté pour venir se percher sur un roc isolé¹, partager l'ennui de sa femme, s'en consoler par des let-

¹ De Weiss, bailli de Moudon, demeurait au château de Lucens.